

COSMEBIO[®]
Association Professionnelle de Cosmétique
Ecologique et Biologique



CHARTE COSMEBIO[®]

CHARTÉ COSMEBIO[®]

La cosmétique écologique et biologique est une **démarche éthique et scientifique** fondée sur des savoirs traditionnels tout en bénéficiant des progrès des sciences du vivant et de la nature.

Son évolution est récente, remarquable et fondée sur une volonté de transparence. Elle entraîne dans son mouvement **l'ensemble des acteurs de la filière** œuvrant dans les matières premières, les ingrédients, la production, l'extraction, la transformation, la formulation et la distribution.

Elle concerne également les **consommateurs** qui manifestent de manière forte et croissante leur intérêt pour une cosmétique écologique et biologique. Ils la perçoivent comme une **alternative de confiance**.

Ce mouvement dynamique et vertueux doit être entretenu dans son devenir par un engagement et un investissement soutenu de la part de l'ensemble des acteurs de la cosmétique écologique et biologique.

Les adhérents de l'Association *COSMEBIO*[®], représentant les acteurs du développement de la filière, ont la conviction qu'une cosmétique écologique et biologique, formulée et préparée à partir de produits naturels, écologiques et biologiques, est une **source de bienfaits** pour nos consommateurs et de **progrès** pour la société et l'ensemble de nos métiers.

Les acteurs de la filière considèrent que la cosmétique écologique et biologique doit prendre en considération **les hommes** qui la soutiennent, **la démarche scientifique** qui l'améliore et enfin **la nature** en qui elle puise son efficacité et sa légitimité. Ils sont conscients que **leur engagement** réel et sérieux est une condition nécessaire au développement de l'Association *COSMEBIO*[®].

Le marché de la cosmétique écologique et biologique est en constante mutation. Il y a de plus en plus d'opérateurs, de nouveaux consommateurs, de standards qui se développent et s'harmonisent au niveau européen et international. Les acteurs de la filière ont besoin de **repères** crédibles et de qualité que seuls des engagements concrets peuvent apporter.

Pour y répondre, les industriels de la cosmétique écologique et biologique élaborent des produits sur la base d'un **cahier des charges** agréé par l'Association *COSMEBIO*[®], et qui sont certifiés par des organismes accrédités.

C'est pourquoi l'action de l'Association est fondée sur 3 thèmes fédérateurs,

- Les **hommes**, l'éthique et la responsabilité sociale
- Une **démarche scientifique** pour une cosmétique écologique et biologique encadrée et contrôlée
- Le respect de la **nature** et le soutien à l'agriculture biologique

Par suite, il est demandé à tous les adhérents de contribuer à 8 engagements qui soutiennent les thèmes fondateurs de l'Association.

Ces engagements sont précis et vérifiables. Ils sont de natures différentes.

Trois engagements sont des **guides de conduite** : la communication responsable, les évaluations de commerce équitable et de biodiversité.

Quatre engagements représentent des **obligations** : la formation, une information claire des consommateurs, la part de produits labellisés et le respect de la charte graphique *COSMEBIO*[®].

Un engagement est pris à titre **collectif** : le Rapport Annuel de Développement durable de l'Association *COSMEBIO*[®].

Les Hommes, l’Ethique et la Responsabilité Sociale

La cosmétique écologique et biologique s’inscrit tout d’abord dans **une vision** harmonieuse et respectueuse de notre société, des hommes et de leur environnement.

Cela s’exprime, dans nos métiers, par

- des projets d’entreprise qui considèrent **les hommes et les femmes** qui y travaillent comme des chances et non comme des charges,
- des **conditions de vie** et de travail compatibles avec la dignité et l’épanouissement personnels,
- **un consommateur informé** clairement, de manière transparente et avec honnêteté pour maintenir et développer le lien de confiance entre le producteur et son consommateur,
- un commerce plus **solidaire et équitable**,
- **une filière** qui s’engage et doit être prise en considération dans son ensemble et par tous ses acteurs : matières premières, ingrédients, production, extraction, transformation, formulation, distribution, consommation et recyclage.

En particulier, les adhérents de *COSMEBIO*[®] s’engagent à...

Engagement n°1 : participer aux journées de formation *COSMEBIO*[®]

Toute entreprise qui intègre l’Association s’engage à faire participer un ou plusieurs référents de son choix à une journée de formation par an aux principes directeurs de l’Association *COSMEBIO*[®], de son référentiel et de ses évolutions. Cette formation est dispensée par l’Association *COSMEBIO*[®].

Engagement n°2 : élaborer une évaluation sur les pratiques du commerce solidaire et équitable

Tout adhérent s’engage à effectuer et/ou à faire effectuer auprès de ses fournisseurs concernés une **Evaluation sur ses pratiques du Commerce Solidaire et Equitable** qui intègre les fondamentaux du Commerce équitable sous un an à compter de la date de son adhésion. Une grille d’évaluation est proposée par l’Association *COSMEBIO*[®]. Elle est auto-administrée et doit être retournée à l’Association *COSMEBIO*[®] qui pourra intégrer ces informations de manière anonyme et statistique dans son Rapport Annuel de Développement Durable.

Une cosmétique écologique et biologique à la pratique encadrée et contrôlée

Notre vocation est de développer et de promouvoir une cosmétique véritablement écologique et biologique, qui doit respecter cinq principes depuis l'origine et la transformation des matières premières jusqu'au produit fini et son évolution future.

1^{er} principe – la garantie / la certification

Nos produits sont certifiés par des organismes certificateurs indépendants, accrédités et agréés par COSMEBIO®. Le respect de la conformité des produits se fait selon les cahiers des charges agréés par COSMEBIO®.

2^{ème} principe – la naturalité des ingrédients

Les ingrédients utilisés sont issus de ressources naturelles non animales diverses, renouvelables et préférentiellement issues de l'agriculture biologique certifiée. L'utilisation de ces ressources doit être durable et responsable ; elle doit respecter la biodiversité et exclure la bio piraterie.

3^{ème} principe – la transformation

Les procédés de transformation et de fabrication sont encadrés - non polluants, respectueux de la santé humaine et de l'environnement. Ils peuvent être physiques ou chimiques s'ils répondent aux principes de la Chimie Verte.

4^{ème} principe – les emballages

Les répercussions environnementales des emballages au cours de leur cycle de vie sont prises en considération et minimisées. La capacité des emballages à être recyclés est impérative.

5^{ème} principe – l'amélioration continue.

La filière doit investir dans sa connaissance et sa maîtrise des ingrédients et des procédés. Les formulations doivent viser des niveaux de performances toujours plus ambitieux, et les techniciens et les ingénieurs poursuivre un programme de formation continue pour renforcer en permanence leurs compétences.

Engagement n°3 : labelliser tout ou partie des produits d'une marque

Toute marque commerciale qui contient le mot BIO dans sa dénomination et qui détient ou va détenir au moins un produit certifié et labellisé COSMEBIO® devra labelliser COSMEBIO® 100% des produits de la marque commerciale concernée.

Toute entreprise adhérente dont la marque commerciale détient un produit sous le label COSMEBIO® doit labelliser COSMEBIO® au moins 20% des produits de la marque commerciale concernée d'ici à 3 ans.

Engagement n°4 : informer clairement les consommateurs

Pour tout produit labellisé COSMEBIO®, l'entreprise adhérente devra, sous 6 mois à compter du certificat de conformité au référentiel, communiquer sur le site de l'Association COSMEBIO® la liste des ingrédients du produit concerné selon la nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques (INCI).

Le respect de la nature et le soutien de l'agriculture biologique

La cosmétique écologique et biologique vient de **la nature**. Elle s'attache à utiliser des ingrédients naturels écologiques et biologiques selon des procédés d'extraction et de transformation qui préservent au mieux leurs propriétés naturelles.

La cosmétique écologique et biologique respecte le patrimoine universel de la nature, en s'engageant :

- à utiliser durablement les **ressources naturelles**,
- à s'interdire le **brevetage du vivant et l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés - OGM**,
- à prendre en compte le **respect de la vie animale**,
- à se conformer aux accords internationaux concernant la préservation de la **biodiversité** et la lutte **contre la bio piraterie**,
- à limiter la **pollution de la biosphère** par la diminution des emballages et des déchets, réduction des émissions de gaz à effet de serre, ...

En particulier, les adhérents de **COSMEBIO®** s'engagent à...

Engagement n°5 : contribuer à l'évaluation de la biodiversité

Tout candidat s'engage à effectuer et à remettre à l'Association **une évaluation de la biodiversité** sur ses produits labellisés COSMEBIO®, sous un an à compter de la date de son adhésion. Une grille d'évaluation est proposée par l'Association COSMEBIO®. Elle est auto-administrée et doit être retournée à l'Association COSMEBIO® qui intégrera ces informations de manière anonyme et statistique dans son Rapport Annuel de Développement Durable.

Engagement n°6 : adopter une communication responsable

Tout adhérent s'engage à suivre les préconisations de la **charte de communication Cosmebio** pour toute communication se référant aux produits portant le label COSMEBIO®. Cette charte de communication s'appuie sur une **grille d'autodiagnostic**, développée à partir des textes de référence publiés par les autorités de régulation de la publicité et aussi à partir des meilleures pratiques en France, en Europe et à l'étranger à propos de la communication des

produits et des services se réclamant d'une démarche de développement durable.

Engagement n°7 : respecter la norme d'utilisation du logo COSMEBIO®

Tout candidat s'engage à respecter strictement **la charte graphique** qui prescrit la conformité de l'utilisation du logo COSMEBIO® sur tous supports de communication : emballages, publicité, etc. La charte graphique COSMEBIO® est remise à chaque adhérent lors de son inscription à l'Association.

La Charte COSMEBIO® réunit les engagements collectifs entre l'Association et ses membres dans le respect de ses thèmes fondateurs. Elle se développe et évolue aujourd'hui vers des valeurs principalement axées sur **les hommes, la démarche scientifique et le respect de la nature**. Pour le consommateur, la cosmétique écologique et biologique lui assure **une alternative de confiance par une parfaite transparence** au niveau de l'ensemble de la filière.

Pour confirmer **l'engagement collectif** qui l'unit à ses membres, l'Association COSMEBIO® s'engage à :

Engagement n°8 : éditer un Rapport Annuel de Développement Durable.

Pour confirmer l'engagement de son collectif et assumer sa responsabilité au sein de la filière et vis-à-vis de la Société, l'Association COSMEBIO® s'engage à éditer chaque année **un Rapport de Développement Durable** qui indiquera l'état des lieux, les objectifs et les progrès accomplis par ses adhérents sur ses thèmes fondateurs et sur leurs indicateurs clés.

Samuel GABORY

Président

Avec les Membres du Comité d'Administration

